

DELEGATION DE Madame Emmanuelle CUNY

D-2019/590

Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé du 1er degré sous contrat d'association

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En application de la loi sur l'école de la confiance du 26 juillet 2019 instituant l'instruction obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de trois ans, et en application de l'article L. 442-5 du Code de l'Éducation, la Ville de Bordeaux doit prendre en charge les dépenses de fonctionnement des classes des écoles maternelles et élémentaires sous contrat d'association, dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Conformément aux dispositions de la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012, la participation communale s'évalue à partir des dépenses de fonctionnement relatives à l'externat des écoles publiques de Bordeaux inscrites dans les comptes de la commune.

Ø la suite de l'application de ces textes, il est proposé d'attribuer à chaque établissement privé sous contrat d'association une dotation calculée à partir du coût moyen d'un élève du public, (hors activités péri et extra scolaires) et fonction du nombre d'enfants de cet établissement scolarisés et domiciliés à Bordeaux (1 115 en maternelle et 2 389 en élémentaire, soit un total de 3 504 élèves bordelais pour l'année scolaire 2019/2020).

Dans le cadre de la loi sur l'école de la confiance, les frais RH liés à l'assistance en classe des enseignants par les ATSEM en école maternelle entrent désormais dans le calcul du coût moyen par élève scolarisé dans le public. En conséquence, deux coûts moyens sont calculés, l'un pour les élèves scolarisés en école maternelle, l'autre pour les élèves scolarisés en école élémentaire. Pour l'année 2019/2020, ces coûts moyens s'élèvent à 1 455 euros en maternelle et 907 euros en élémentaire.

Le montant de la participation globale de la ville s'élève à 3 789 148 euros pour 2019/2020, en hausse de 10,21 % par rapport à 2018/2019. Parallèlement, le nombre d'élèves bordelais scolarisés dans les écoles privées sous contrat d'association diminue de 2,67 % pour cette année scolaire (- 96 élèves).

Aussi, je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser une participation aux frais de fonctionnement des 19 écoles concernées conformément au tableau ci-joint.

Cette dépense sera imputée sur le compte 6558, rubrique 213 pour l'exercice 2020.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE ECOLOGISTE

ABSTENTION DE M. FELTESSE

PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION
ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

NOM DE L'ETABLISSEMENT	EFFECTIFS D'ELEVES	EFFECTIFS D'ELEVES DOMICILIES à BORDEAUX	NOMBRE D'ELEVES BORDELAIS MATERNELLE	NOMBRE D'ELEVES BORDELAIS ELEMENTAIRE	MONTANT DE LA PARTICIPATION 2020	MONTANT POUR LA MATERNELLE	MONTANT POUR L' ELEMENTAIRE
Ecole Albert Legrand	277	91	62	29	116 513 €	90 210 €	26 303 €
Ecole Assomption Sainte Clotilde	407	245	71	174	261 123 €	103 305 €	157 818 €
Ecole Bon Pasteur	212	151	59	92	169 289 €	85 845 €	83 444 €
Ecole Le Mirail	152	102	23	79	105 118 €	33 465 €	71 653 €
Ecole Notre Dame	277	206	75	131	227 942 €	109 125 €	118 817 €
Ecole Saint Ferdinand	110	56	16	40	59 560 €	23 280 €	36 280 €
Ecole Saint Gabriel	496	450	173	277	502 954 €	251 715 €	251 239 €
Ecole Saint Genès	421	349	21	328	328 051 €	30 555 €	297 496 €
Ecole Saint Joseph De Tivoli	351	172	29	143	171 896 €	42 195 €	129 701 €
Ecole Saint-Louis Sainte-Thérèse	204	176	68	108	196 896 €	98 940 €	97 956 €
Ecole Sainte Marie Grand Lebrun	586	422	112	310	444 130 €	162 960 €	281 170 €
Ecole Sainte Marie Bastide	426	228	82	146	251 732 €	119 310 €	132 422 €
Ecole Saint Michel	85	81	30	51	89 907 €	43 650 €	46 257 €
Ecole Sainte Monique	326	143	49	94	156 553 €	71 295 €	85 258 €
Ecole Saint-Seurin	289	262	97	165	290 790 €	141 135 €	149 655 €
Ecole Sainte Thérèse	148	55	25	30	63 585 €	36 375 €	27 210 €
Ecole Sévigné	223	186	80	106	212 542 €	116 400 €	96 142 €
Ecole Edmond J. Safra	54	52	20	32	58 124 €	29 100 €	29 024 €
Bordeaux International School	106	77	23	54	82 443 €	33 465 €	48 978 €
Nombre total d'élèves	5150	3504	1 115	2 389	3 789 148 €	1 622 325 €	2 166 823 €

D-2019/591

Convention annuelle entre la Ville de Bordeaux et les associations agissant en faveur de la Vie associative et de l'Enfance. Adoption. Autorisation

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux, dans le cadre des différents dispositifs contractuels dans lesquels elle est engagée, poursuit et coordonne de nombreuses interventions socio-éducatives en direction des Bordelais. L'ensemble des actions présentées aujourd'hui, répond aux objectifs généraux établis dans le Plan Educatif de Territoire / plan mercredi (PEdT) qui rassemble l'Education Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales, la Préfecture de la Gironde et la Ville de Bordeaux.

Les associations partenaires de la Ville, mènent dans leur champ de compétence propre, des actions à caractère social, éducatif, sportif, culturel et de loisirs qui répondent aux objectifs du PEdT/plan mercredi. Elles assurent l'organisation des accueils éducatifs de loisirs sur les temps de la pause méridienne, des accueils périscolaires du matin et du soir, mais aussi en centre de loisirs pendant les vacances, ainsi que des projets spécifiques complémentaires.

A ce titre, elles contribuent aux côtés de la Ville à la mise en œuvre d'une volonté partagée de continuité éducative en direction des enfants et des jeunes Bordelais.

Les actions qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

- Favoriser l'épanouissement et la socialisation de l'enfant
- Rendre accessible à tous les enfants une offre de loisirs, dans des domaines variés
- Contribuer à la découverte des ressources locales en matière d'offre de loisirs culturels, sportifs, scientifiques et autres
- Contribuer à la réussite éducative et scolaire de l'enfant
- Développer des projets cohérents pour les besoins de l'enfant en collaboration avec l'ensemble des acteurs éducatifs de l'école
- Participer au suivi et à l'évaluation de ces activités

Pour l'année 2020, la ville soutient l'ensemble des actions menées en partenariat avec les associations à hauteur de **18 709 063 euros** répartis ainsi :

- Fonctionnement Général des Associations pour **6 257 223 euros**
- Les Centres d'Accueil de Loisirs pour **9 997 815 euros**
- L'animation des Accueils Péri Scolaires pour **1 155 602 euros**
- L'animation des PAM (Pause Méridienne) 3-5 ans pour **449 697 euros**
- L'animation des PAM (Pause Méridienne) 6-11 ans pour **348 580 euros**
- Les Pôles Spécifiques 6/11 ans pour **133 206 euros**
- Les Actions de loisirs 12/17 ans pour **353 940 euros**
- Soutien aux initiatives des jeunes au travers de l'appel à projet « Je relève le défi » pour **13 000 euros**

S'agissant du soutien au fonctionnement des associations, le budget primitif cette année évolue à la hausse du fait de l'accompagnement financier de l'Association Petite Enfance, Enfance et Famille (APEEF).

En effet, la convention triennale votée par délibération D 2019-409 en date du 7 octobre 2019 définit les moyens nécessaires à la mise en œuvre des projets de l'association, en lien avec les politiques municipales et ce, jusqu'en 2021.

Ce soutien financier permettra à l'APEEF de poursuivre les réformes structurelles amorcées. L'objectif étant d'optimiser la gestion de l'association tout en travaillant sur les perspectives d'évolution de son projet adapté aux besoins actuels et futurs des usagers.

En outre, la subvention des Centres d'Animation de Bordeaux contractualisée par le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) en cours s'élève cette année encore à 8,3 M€. Elle est répartie entre différentes enveloppes (Fonctionnement, Enfance, Sport) en fonction du périmètre d'activités connu à ce jour, et est affectée ici sur les périmètres Fonctionnement et Enfance.

La Ville de Bordeaux traduit son engagement dans l'accompagnement des besoins de la population en matière d'accueil de loisirs des enfants par un soutien financier croissant aux partenaires associatifs. Cette année encore, l'augmentation des budgets est consécutive à la hausse des capacités d'accueil.

A noter, comme l'an passé, les budgets relatifs aux PAM en direction des 3/11 ans ont été calculés et affectés aux associations sur la période janvier-août 2020. En raison de l'évaluation de ce dispositif à la fin de l'année scolaire 2019-2020, des enveloppes restent donc à affecter pour la période de septembre à décembre 2020 en fonction des adaptations qui seront retenues.

Il en est de même pour certaines actions des « pôles spécifiques » affectées aujourd'hui uniquement sur la période janvier-août car relevant d'un soutien complémentaire et spécifique sur le temps de la pause méridienne.

Au titre de l'exercice 2020, il est donc nécessaire de conclure des conventions de partenariat. Dans ces conventions, la Ville de Bordeaux et les associations s'accordent sur les objectifs généraux précités et les moyens financiers alloués par la Ville.

Par ailleurs, une attention particulière est mise en œuvre pour l'accueil d'enfants porteurs de handicap dans les structures d'accueils éducatifs et de loisirs. C'est pourquoi, des subventions à affecter sont prévues sur différents dispositifs péri et extrascolaires. En lien avec les équipes pluridisciplinaires accompagnant ces enfants, un financement supplémentaire peut être alloué à une association pour l'embauche d'une personne qualifiée pour l'accompagnement d'enfant porteur de handicap. Dans un contexte grandissant d'inclusion, la Ville de Bordeaux travaille au parcours global des enfants dans tous les temps liés à la scolarité.

Pour information, le tableau en annexe dresse l'estimation des aides en nature qui pourraient être accordées au titre de l'année 2020 sur la base des montants arrêtés lors du Compte administratif 2018.

C'est pourquoi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Approuver la liste des associations partenaires de la Ville.
- Signer les conventions afférentes à chaque association subventionnée.
- Décider le versement des sommes au crédit des associations.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Programme Structures d'animation et de proximité
Fonctionnement général des associations 2020**

ASSOCIATIONS	Subventions en euros
Vie démocratique - ACAQB	4 492 935
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX – anciennement ACAQB	4 492 935
Vie démocratique - Maisons de quartiers	1 737 278
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF	269 800
AVANT GARDE ET JEANNE D'ARC DE BORDEAUX CAUDERAN - AGJA BORDEAUX CAUDERAN	113 741
LE TAUZIN	162 549
LES COQS ROUGES	76 754
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA	373 507
SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC	114 000
UNION SAINT JEAN - MAISON DE QUARTIER	150 523
UNION SAINT-BRUNO	244 104
UNION SPORTIVE LES CHARTRONS	232 300
Vie en Société - Fonctionnement autres structures accueil éducatif	27 010
ASSOCIATION DES ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE FRANCE - STRUCTURE LOCALE D'ACTIVITES BORDEAUX MICHEL MONTAIGNE	2 500
ASSOCIATION DU PATRIMOINE ISRAELITE D'AQUITAINE - APIA	5 000
ASSOCIATION SPORTIVE CHARLES MARTIN	1 000
JEUNES SCIENCE BORDEAUX	2 210
LES PETITS DEBROUILLARDS NOUVELLE-AQUITAINE SUD	10 000
O SOL DE PORTUGAL	6 300
Total	6 257 223

**Programme Accueils éducatifs et de Loisirs
Centres de Loisirs 2020**

ASSOCIATIONS	Subventions en euros
Amicale Laïque David Johnston Lagrange Albert Barraud Naujac	352 285
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX – anciennement ACAQB	2 975 591
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF	712 500
ASSOCIATION POUR UNE EDUCATION BUISSONNIERE (- APEB)	28 401
ASTROLABE	74 866
AVANT GARDE ET JEANNE D'ARC DE BORDEAUX CAUDERAN - AGJA BORDEAUX CAUDERAN	639 596
BORDEAUX ETUDIANTS CLUB - BEC	27 686
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	214 338
FOYER FRATERNEL	233 149
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	215 657
LE TAUZIN	387 549
LES COQS ROUGES	167 500
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA	405 873
O'PTIMOMES LOISIRS	277 213
SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC	783 816
STADE BORDELAIS	113 623
UNION SAINT JEAN - MAISON DE QUARTIER	625 846
UNION SAINT-BRUNO	861 754
UNION SPORTIVE LES CHARTRONS	773 572
Subventions à affecter (fonctionnement sept-déc)	67 000
Subventions à affecter (accueils d'enfants à besoins spécifiques)	60 000
Total	9 997 815

Accueils Péricolaires 2020

ASSOCIATIONS	Subventions en euros
Amicale Laïque David Johnston Lagrange Albert Barraud Naujac	30 096
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX – anciennement ACAQB	291 912
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF	151 100
ASTROLABE	9 455
AVANT GARDE ET JEANNE D'ARC DE BORDEAUX CAUDERAN - AGJA BORDEAUX CAUDERAN	101 165
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	2 761
FOYER FRATERNEL	5 996
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	6 762
LE TAUZIN	50 983
LES COQS ROUGES	28 119
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA	37 717
O SOL DE PORTUGAL	9 341
O'PTIMOMES LOISIRS	51 562
SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC	90 261
UNION SAINT JEAN - MAISON DE QUARTIER	46 543
UNION SAINT-BRUNO	94 784
UNION SPORTIVE LES CHARTRONS	104 045
Subventions à affecter (fonctionnement sept-déc)	23 000
Subventions à affecter (accueils d'enfants à besoins spécifiques)	20 000
Total	1 155 602

PAM 3-5 ans 2020

ASSOCIATIONS	Subventions en euros
Amicale Laïque David Johnston Lagrange Albert Barraud Naujac	8 848
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX – anciennement ACAQB	114 865
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF	42 960
AVANT GARDE ET JEANNE D'ARC DE BORDEAUX CAUDERAN - AGJA BORDEAUX CAUDERAN	11 746
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	3 109
FOYER FRATERNEL	2 479
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	2 206
LE TAUZIN	3 166
LES COQS ROUGES	6 910
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA	14 240
O'PTIMOMES LOISIRS	8 863
SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC	11 352
UNION SAINT JEAN - MAISON DE QUARTIER	10 300
UNION SAINT-BRUNO	14 038
UNION SPORTIVE LES CHARTRONS	14 738
Subventions à affecter (fonctionnement sept-déc)	179 877
Total	449 697

PAM 6-11 ans 2020

ASSOCIATIONS	Subventions en euros
Amicale Laïque David Johnston Lagrange Albert Barraud Naujac	13 722
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX – anciennement ACAQB	66 873
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF	2 100
AVANT GARDE ET JEANNE D'ARC DE BORDEAUX CAUDERAN - AGJA BORDEAUX CAUDERAN	17 541
LE TAUZIN	6 752
LES COQS ROUGES	2 882
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA	14 315
O SOL DE PORTUGAL	5 668
O'PTIMOMES LOISIRS	13 500
SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC	17 811
UNION SAINT JEAN - MAISON DE QUARTIER	10 007
UNION SAINT-BRUNO	17 492
UNION SPORTIVE LES CHARTRONS	14 485
Subventions à affecter (fonctionnement sept-déc)	135 432
Subventions à affecter (accueils d'enfants à besoins spécifiques)	10 000
Total	348 580

Pôles Spécifiques 6/11 ans 2020

ASSOCIATIONS	Subventions en euros
AMICALE LAIQUE BORDEAUX CENTRE	2 500
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX – anciennement ACAQB	40 840
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF	32 700
ASSOCIATION SPORTIVE CHARLES MARTIN	1 500
FOYER FRATERNEL	10 000
INTERLUDE	10 000
JEUNES SCIENCE BORDEAUX	2 733
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA	6 474
LES PETITS DEBROUILLARDS NOUVELLE-AQUITAINE SUD	11 000
MOM'OUEST	4 000
O'PTIMOMES LOISIRS	4 487
STADE BORDELAIS	1 789
Subventions à affecter (fonctionnement sept-déc)	5 183
Total	133 206

Actions de loisirs 12/17 ans et Actions Jeunes 2020

ASSOCIATIONS	Subventions en euros
ACADEMIE YOUNUS	3 000
AMICALE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES LAIQUES DE BACALAN - ALB	3 000
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX – anciennement ACAQB	180 825
ASSOCIATION PROMOTION INSERTION SPORT EN AQUITAINE - APIS	4 000
ASTROLABE	16 921
CENTRE DE PREVENTION ET DE LOISIRS DES JEUNES DE BORDEAUX - CPLJ Bordeaux	5 000
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	20 000
FOYER FRATERNEL	30 000
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	24 000
JEUNES SCIENCE BORDEAUX	5 640
LE TAUZIN	25 000
LES PETITS DEBROUILLARDS NOUVELLE-AQUITAINE SUD	2 000
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE CENTRE DE LOISIRS DES DEUX VILLES - MJC CL2V	10 000
PARALLELES ATTITUDES DIFFUSION - ROCKSCHOOL	5 000
SOYONS LE CHANGEMENT	3 000
SURF INSERTION	8 000
UNION SAINT-BRUNO	6 554
Subventions à affecter (fonctionnement sept-déc)	2 000
Total	353 940

ANNEXE 1 : Valorisation des aides en nature	
ASSOCIATIONS	ESTIMATION DES AIDES EN NATURE 2020 SUR LA BASE DES MONTANTS 2018
ACADEMIE YOUNUS	29 849,67 €
AMICALE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES LAIQUES DE BACALAN - ALB	10 352,34 €
AMICALE LAIQUE BORDEAUX CENTRE	14 898,19 €
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	898 458,06 €
ASSOCIATION DU PATRIMOINE ISRAELITE D'AQUITAINE - APIA	468,00 €
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF	106 247,00 €
ASSOCIATION POUR UNE EDUCATION BUISSONNIERE (- APEB)	2 808,00 €
ASSOCIATION PROMOTION INSERTION SPORT EN AQUITAINE - APIS	42 870,50 €
ASSOCIATION SPORTIVE CHARLES MARTIN	2 070,00 €
ASTROLABE	30 557,73 €
AVANT GARDE ET JEANNE D'ARC DE BORDEAUX CAUDERAN - AGJA BORDEAUX CAUDERAN	277 472,56 €
BORDEAUX ETUDIANTS CLUB - BEC	252 030,40 €
CENTRE DE PREVENTION ET DE LOISIRS DES JEUNES DE BORDEAUX - CPLJ Bordeaux	1 429,50 €
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	47 229,15 €
FOYER FRATERNEL	742,64 €
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	9 258,37 €
INTERLUDE	82 014,58 €
JEUNES SCIENCE BORDEAUX	34 157,20 €
LE TAUZIN	180 271,17 €
LES COQS ROUGES	149 177,13 €
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA	494 513,81 €

LES PETITS DEBROUILLARDS NOUVELLE-AQUITAINE SUD	2 989,06 €
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE CENTRE DE LOISIRS DES DEUX VILLES - MJC CL2V	2 687,34 €
O SOL DE PORTUGAL	1 440,00 €
O'PTIMOMES LOISIRS	1 903,30 €
PARALLELES ATTITUDES DIFFUSION - ROCKSCHOOL	39 834,63 €
SOYONS LE CHANGEMENT	140,00 €
SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC	294 351,37 €
STADE BORDELAIS	534 251,25 €
SURF INSERTION	1 500,00 €
UNION SAINT JEAN - MAISON DE QUARTIER	78 587,93 €
UNION SAINT-BRUNO	690 976,71 €
UNION SPORTIVE LES CHARTRONS	186 171,58 €

D-2019/592
Projet école et cinéma. Participation financière de la Ville de Bordeaux. Autorisation.

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle, la ville de Bordeaux, en collaboration avec la Direction des Services de l'Education Nationale de la Gironde, a mis en place les opérations suivantes :

- Escapade avec l'Orchestre National de Bordeaux Aquitaine (ONBA),
- Escapade à l'Opéra,
- École et Cinéma.

Cette action est financée par le Ministère de la Culture (Centre National de Cinématographie), le Ministère de l'Education Nationale (Direction des Écoles) et les Communes.

Elle s'adresse aux élèves de grandes sections des écoles maternelles et aux élèves des écoles élémentaires (cycle 2 et 3) et bénéficiera d'une ouverture aux petites et moyennes sections à raison de deux séances sur l'année scolaire.

L'objectif de cette action consiste à :

- Former l'enfant spectateur par la découverte active de l'art cinématographique en salle, à partir de la visualisation d'œuvres du patrimoine et d'œuvres contemporaines,
- Offrir des possibilités de formation aux enseignants qui participent à ce dispositif.

Dans cette perspective, la compréhension du langage cinématographique, l'appréhension du réel et de l'imaginaire sont particulièrement recherchés par une approche pratique :

- Projection en salle d'un choix de films représentatifs des genres cinématographiques passés et contemporains,
- Mise à disposition des enfants et des enseignants d'une documentation pour compléter leur approche du film,
- Mise en place de stages pour les enseignants (formation à l'histoire et aux langages cinématographiques).

A Bordeaux, cette opération a débuté en septembre 1997.

Pour l'année scolaire 2019-2020, 48 classes, soit 1073 élèves, des écoles maternelles et élémentaires suivantes participent au projet :

- C. Vernet, Joséphine, Pas St Georges, Naujac, A.Thomas et Le Point du Jour en maternelle
- Achard, A ; Thomas, A. Barraud, A. Schweitzer, A. Dupeux, A. Meunier, Balguerie, Bel Air, D. Johnston, Francin, J. Cocteau, JJ Sempé, J. Ferry, Loucheur, R. Poincaré, S. Mendes, Thiers, Vaclav Havel et Vieux Bordeaux en élémentaires.

Les élèves de petites et moyennes sections, soit 220 élèves, vont ainsi bénéficier de 2 productions selon la programmation suivante :

2ème trimestre : « La petite fabrique du monde » programme de 6 courts métrages (Dodu l'enfant carton, une bouteille à la mer, Grand frère, La création, Chinti, Feu follet) durée de 43 minutes.

3ème trimestre : « Le Grand dehors » programme de 3 courts métrages (Le Chat d'appartement, Une grande excursion, Flocon de neige) durée de 36 minutes.

Les élèves de grandes sections, soit 109 élèves, vont ainsi bénéficier de 3 productions selon la programmation suivante :

1^{er} trimestre :

- « Le Grand dehors » programme de 3 courts métrages (Le Chat d'appartement, Une grande excursion, Flocon de neige) durée de 36 minutes.

2^{ème} trimestre :

- « La petite fabrique du monde » programme de 6 courts métrages (Dodu l'enfant carton, une bouteille à la mer, Grand frère, La création, Chinti, Feu follet) durée de 43 minutes.

3^{ème} trimestre :

- « Mon voisin Totoro » de Hayao Miyazaki, 1h27mn

Les élèves du CP au CM2, soit 744 élèves, vont ainsi bénéficier de la programmation de trois productions au :

1^{er} trimestre : Cycles 2 et 3

- « Le Mécano de la Général » de Buster Keaton, film muet en noir et blanc de 1926, avec une musique d'accompagnement d'une durée 1h15mn.

2^{ème} trimestre : Cycle 2

- « Jiburo » de Lee Jung-Hyang, film de 2002 d'une durée de 1h27mn

2^{ème} trimestre : Cycle 3

- « Ma vie de courgette » Film d'animation de Claude Barras de 2016, durée 1h10mn

3^{ème} trimestre : Cycles 2

- « Mon voisin Totoro » de Hayao Miyazaki, 1h27mn

3^{ème} trimestre : Cycles 3

- « Un animal, des animaux » de Nicolas Philibert réalisé en 1995, durée de 59mn

La ville de Bordeaux est sollicitée pour prendre en charge le prix d'entrée fixé à 2.40 euros par séance et par élève, soit un montant de 7 197,60 euros pour l'année 2019-2020.

En conséquence, je vous demande Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à régler les entrées aux cinémas Le Festival (association Flip Book), l'UGC et l'Utopia.

La dépense sera imputée sur le programme PO660001 - accompagnements des activités éducatives - fonction 213 - compte 6188.

ADOpte A L'UNANIMITE